15

GUIDE

DE LA

REGION NORD

DE

MONTRÉAL

1905-1906



PUBLIÉ PAR LE
MINISTÈRE DE LA COLONISATION, DES MINES ET DES PÊCHERIES
DE LA
PROVINCE DE QUÉBEC

La Région La Belle

La région dont il s'agit dans ce fascicule, comprend les endroits en voie de colonisation à partir de Ste-Agathe, échelonnés sur les Rivières du Nord, Rouge, Kiamika et du Lièvre, jusqu'aux confins des cantons Gravel et Moreau, dans le haut de la Rivière du Lièvre.

De Ste-Agathe à LaBelle, le mouvement de la colonisation, depuis assez longtemps s'est ralenti pour s'accentuer du côté de la Rouge, de la Lièvre et de la Kiamika, où l'on compte plusieurs paroisses nouvelles et des colonies en voie d'établissement. Voici un court aperçu des centres de colonisation, anciens et nouveaux.

STE-AGATHE

Ste-Agathe n'est pas un endroit de colonisation proprement dit, mais une place d'été très recherchée des touristes. C'est un village populeux avec nombre de jolis hôtels. Pendant la belle saison, c'est le rendez-vous des amateurs de sport. Comme sol, ce pays laisse assez à désirer. Cette paroisse est desservie par le chemin de fer Canadien du Pacifique.

STE-LUCIE

Ste-Lucie, située dans le canton de Doncaster, est à trois milles de Ste-Agathe. C'est une paroisse parfaitement organisée. Le sol est généralement bon. On peut encore établir là plusieurs familles.

NANTEL

Nantel, sur le Pacifique, à 71 milles de Montréal, dans le canton Wolfe, comprend un petit groupe d'habitations assez prospères. Il y a un hôtel, un magasin et une scierie. Le sol est d'excellente qualité. Plusieurs familles peuvent encore avantageusement s'y établir.

ST-FAUSTIN

St-Faustin, paroisse ancienne, sur le chemin de fer, à 78 milles de Montréal, dans le canton Wolfe. Sa population est de 1200 à 1500 âmes. Il y a église, magasin, hôtels, scieries, etc. On peut placer dans ce canton encore plusieurs familles. Tout le sol est de bonne qualité. L'industrie du bois a épuisé la forêt et déprécié les terres aux yeux du colon.

ST-JOVITE

St-Jovite, la plus ancienne paroisse de la vallée de La Rouge. Une station du Pacifique, à 86 milles

de Montréal. Sa population est de 1343 âmes. Elle est située dans le canton DeSalaberry, généralement propre à l'agriculture. St-Jovite compte une église, un couvent, une école dirigée par des frères, 3 hôtels, plusieurs magasins, une beurrerie, une douzaine de scieries et autant de pouvoirs d'eau. Il y a encore beaucoup de sol à coloniser.

MONT TREMBLANT

Mont Tremblant, à 3 milles de St-Jovite, à peu de distance de la voie ferrée. Cet établissement tire son nom du Lac situé dans la partie supérieure du penchant de cette montagne et dont les eaux sont constamment agitées. Il y a là plusieurs jolies résidences d'été et quelques établissements de colons. Tout près de là, sur le lac Supérieur, est une petite colonie dont la majorité des habitants vient de l'Ouest des Etats-Unis.

LA CONCEPTION

La Conception, sur le chemin de fer, à 94 milles de Montréal, située dans les cantons Clyde et Grandison. Le sol est généralement bon. Il y a place encore pour un bon nombre de familles. Sa population est de 575 âmes. C'est une paroisse assez ancienne qui possède une église, écoles, hôtels, scieries. Il s'y fait un commerce de bois considérable.

LABELLE

Labelle, sur le chemin de fer, à 101 milles de Montréal. C'est une paroisse ancienne dont les cadres sont remplis. Sa population est de 1250 âmes. Il y a une église, 3 écoles, 4 hôtels, 7 magasins, 3 scieries, forge, boulangerie, etc. Il reste bien peu de terre à coloniser. C'est le centre d'un pays de chasse et de pêche.

ST-RÉMI D'AMHERST

St-Rémi d'Amherst, dans les cantons Addington et Amherst. On s'y rend en passant par St-Jovite dont elle est distante de 15 milles; on peut aussi l'atteindre par le chemin de fer de Montfort. Sa population est de 900 âmes. Cette paroisse possède une église, 2 écoles, 2 hôtels, 2 fromageries, plusieurs magasins, etc. Le sol d'Amherst et d'Addington est de très bonne qualité. Il s'y fait beaucoup de colonisation. Tout près de St-Rémi est une petite colonie, sur la Rivière Rouge, désignée sous le nom de Chûte aux Bluets. Il y a là une fromagerie, une école et on y érigera bientôt une chapelle. C'est un vaste plateau de bonne terre.

LAC WENDIGO

Lac Wendigo, dont le nom canonique est Notre-Dame des Anges, compte une quarantaine de familles. Elle fait partie des cantons Clyde, Amherst et Addington. On s'y rend en quittant le chemin de fer à La Conception. Le trajet est de 8 à 10 milles. On aura bientôt une chapelle, ce n'est pour le moment qu'une mission. Le sol est d'excellente qualité et on peut y établir une centaine de familles.

LA MINERVE

La Minerve, dans le canton de ce nom, est à 12 milles de LaBelle. Ce n'est encore qu'une mission, mais érigée en municipalité rurale et scolaire. On y trouve une chapelle, deux écoles, un hôtel, un bureau de poste, magasins et scieries. Sa population est de 80 familles. Le sol de ce canton est rocheux et montagneux mais il y a beaucoup de bonne terre. On peut y établir encore un bon nombre de familles. C'est dans les limites de ce canton, sur l'Ile Chapleau, qu'est situé le Club St-Jérôme. Au sud du Lac Labelle se trouve l'installation du Club Ducharme. Ce pays semé de lacs et de rivières, est très giboyeux.

MOCAZA

Mocaza, sur la rivière de ce nom, à 6 milles de La Belle par chemin de fer. On n'a pas encore de curé résidant. C'est une station de chemin de fer appelée à prendre beaucoup d'importance. Il y a une chapelle, deux écoles, un hôtel et une scierie. La population est de 60 familles. Cette colonie fait partie des cantons Marchand, Lynch et Nantel. Le sol est généralement bon. Il y a place encore pour de nombreuses familles. Tout près de là, sur le Lac Mocaza, est un établissement d'Israélites qui compte 25 à 30 familles. Ces gens ont leur synagogue et leur école.

L'ANNONCIATION

L'Annonciation, de date ancienne, qui a fait beaucoup de progrès depuis plusieurs années, sur le chemin de fer, à 115 milles de Montréal, situé dans le canton Marchand. C'est une paroisse dont les cadres sont presque remplis. Il y reste bien peu de terre cultivable à prendre. Sa population est de 300 familles. Il y a une église, un couvent, plusieurs écoles, 5 hôtels, 5 magasins, 2 forges, 3 ou 4 scieries, une manufacture de portes et châssis, etc.

L'ASCENSION

L'Ascension, sur la Rivière Rouge, à 15 milles de l'Annonciation, dans les cantons Mousseau et Lynch, est de date toute récente La population est de 80 familles. Il y a une église et un curé résidant, une école, un hôtel, un moulin à farine, un magasin, 3 scieries, 2 pouvoirs d'eau, etc. Le terrain est généralement bon et plat. On compte 176 bons lots inoccupés et immédiatement disponibles. Cette paroisse est déjà organisée canoniquement et promet beaucoup pour l'avenir.

STE-VERONIQUE DE TURGEON

Ste-Véronique de Turgeon, à 12 milles de l'Annonciation, dans le canton Turgeon, dont l'établissement remonte à peine à une huitaine d'années est située à l'extrémité Nord du Grand Lac Nominingue. La station de chemin de fer la plus rapprochée est l'Annonciation. La population est de 90 familles. Il y a un curé résidant, une église, une école, deux magasins, un bureau de poste, une beurrerie, deux scieries et 7 pouvoirs d'eau inexploités. Le sol de ce canton est généralement de bonne qualité, plat et bien boisé, tous les grains y viennent bien. On peut placer encore dans cette paroisse, une centaine de familles.

Nominingue

Nominingue, un des plus anciens établissements de colonisation de la région La Belle, terminus actuel du chemin de fer, à 126 milles de Montréal. C'est un centre important organisé en municipalités de village et de paroisse. Sa population est de 187 familles. Il y a une église, un couvent, un hôpital, 6 magasins, 5 hôtels, forge, tannerie, etc. Il s'y fait un commerce de bois considérable vu la richesse forestière de ce district. Le sol du canton Loranger où se trouve situé Nominingue laisse un peu à désirer, le pays est montagneux, mais très renommé par ses lacs et ses forêts giboyeuses. C'est là que réside l'agent préposé à la vente des terres du gouvernement.

ST-GERARD DE MONTARVILLE

St-Gérard de Montarville, à 22 milles de Nominingue. On s'y rend en suivant le chemin Chapleau à travers un territoire de chasse et de pêche incomparable, en très grande partie occupé par des clubs importants. C'est une paroisse récemment organisée bien que colonie de date assez ancienne. Sa popu-

lation est de 545 âmes. Elle fait partie des cantons Kiamika, Bouthilier et Dudley. Le sol est partout d'excellente qualité surtout les parties arrosées par les rivières Kiamika et du Lièvre. Des ponts sur ces deux rivières relient les différentes sections de la paroisse. St-Gérard possède une église avec un curé résidant, 2 magasins, 1 hôtel, 2 écoles, une fromagerie, 3 scieries, une forge, etc. Cent familles pourraient encore s'y établir avantageusement.

LE LAC AUX ÉCORCES

Le Lac aux Ecorces ou St-François Regis, en remontant la Rivière Kiamika, sur le lac de ce nom, à 12 milles de St-Gérard. C'est une mission desservie par Rapide de l'Orignal. Elle ne date que de 6 ou 7 ans. La population est de 253 âmes. Il y a une chapelle, une école, un hôtel, un bureau de poste, 3 scieries, un moulin à farine, etc. Par le chemin Gouin, cette colonie n'est plus qu'à 22 miles de Nominingue. Le sol des cantons Campbell et Rochon dans lesquels elle est située est tout ce que l'on peut désirer de mieux. C'est une terre argileuse de première qualité exempte de côtes et de rochers. On peut établir encore dans ce territoire un grand nombre de familles.

LAC DES ILES

Lac des Iles ou Wabassee, à 8 milles de St-Gérard, à l'Ouest de la Rivière du Lièvre. Cet établissement fait cercle autour du lac de ce nom et ne date que de 6 ou 7 ans. Ce n'est encore qu'une mission dont la population est de 75 familles. On aura bientôt une chapelle ; il y a déjà une école, un bureau de poste, 2 magasins, une scierie, une forge, etc. Le sol est de bien bonne qualité comme il l'est en général dans les cantons Bouthilier et Robertson dont cette colonie fait partie. Il y a encore place pour un bon nombre de familles.

RAPIDE DE L'ORIGNAL

Rapide de l'Orignal dont l'établissement remonte à plusieurs années, mais qui a pris en ces derniers temps un développement considérable, est, en remonnant la Rivière du Lièvre, à 14 milles de St-Gérard. Paroisse florissante dont la population est de 963 âmes. On compte une église, 3 écoles, 3 magasins, 2 hôtels, une fromagerie, une fabrique de portes et châssis, etc. Il s'y fait beaucoup d'affaires. C'est le noyau d'une future belle et grande ville. Les cantons Robertson et Campbell, dont cette paroisse fait partie, et dont la richesse forestière et du sol

est extraordinaire, lui assurent un brillant avenir. Un notaire et un médecin y ont établi leur résidence depuis plusieurs années déjà.

FERME NEUVE

Ferme Neuve, à 12 milles de Rapide de l'Orignal, toujours en remontant la Rivière du Lièvre. Paroisse tout récemment établie dont le développement est prodigieux. En 1897, il n'y avait encore qu'un seul habitant. Sa population actuelle est de 203 familles. Elle doit son immense progrès à l'excellente qualité du sol des cantons dont elle fait partie, savoir, Gravel, Moreau et Wurtele et à l'ouverture du chemin Gouin qui la met à 37 milles du terminus du chemin de fer à Nominingue. Il se fait dans ses environs des chantiers considérables. Cette colonie possède une église, 3 écoles, 6 magasins, 3 hôtels, 2 forges, 2 scieries. C'est enfin une paroisse parfaitement organisée avec un curé résidant et un médecin. Il y a encore beaucoup de terrain à coloniser et les colons nouveaux continuent à affluer.

RAPIDE DU CHIEN

Rapide du Chien, à 5 milles plus haut que la Ferme Neuve, sur la Rivière du Lièvre et du même côté, se compose d'un groupe d'une vingtaine de familles. Il y a là une école, une scierie et une fromagerie. Ce petit établissement est destiné à prendre beaucoup d'extension et à former bientôt une paroisse. C'est à proprement parler la limite actuelle du mouvement de colonisation de ce côté bien qu'il semble vouloir monter encore plus haut toujours en suivant la Lièvre, car le sol des cantons Gravel et Moreau que l'on traverse actuellement est très recherché.

LE CHEMIN GOUIN

Le Chemin Gouin, qui relie directement Nominingue et la Ferme Neuve, est long de 37 milles. Il traverse un territoire de bonnes terres, suffisamment plat, coupé par nombre de rivières et semé de lacs poissonneux. Il y a là place pour l'établissement de deux paroisses au moins. Tous les lots longeant le chemin ou situés dans les environs au nombre de plus de 300, sont immédiatement disponibles.

LES CHEMINS DE COLONISATION

Tous ces centres de colonisation sont pourvus de bonne routes carrossables qui permettent aux colons de communiquer facilement entre eux et de

porter leurs produits sur le marché de leur choix. La très grande partie de ces chemins pénètrent avant dans la forêt de façon à faciliter l'occupation des terrains propres à la culture. Ainsi, si les défricheurs ne tiennent pas trop à s'isoler, il y a suffisamment de grands chemins en existence pour répondre aux besoins de la colonisation d'ici à plusieurs années.

AGENTS DES TERRES

J. E. Marchand, résidant à Ste-Agathe des Monts, P. Q., pour les Cantons Abercrombie, Beresford, Duncaster, Morin, Wolfe, Archambault, Kilkenny, Howard et Wexford.

T. A. Christin, résidant à Nominingue, P. Q., pour les cantons Bouthilier, Boyer, Campbell, Montigny, Moreau, Pope, Robertson, Rochon, Turgeon, Wurtele, Lynch, Mousseau, Nantel, Gravel, Kiamika, Loranger et Marchand.

A. B. Filion, résidant à Arundel, P. Q. pour les cantons Amherst, Ponsonby, Arundel, Grenville, Harrington, Montcalm, Wentworth, Clyde, La Belle, La Minerve, Joly, DeSalaberry et Grandison.

LES MOYENS DE SUBSISTANCE

Les colons qui s'établissent dans les cantons du Nord et qui ont certains moyens de subsistance font mieux de consacrer tout leur temps au défrichement de leurs lots ; ils seront plus vite en mesure de vivre du revenu de leur terre, mais ceux qui sont obligés, pour assurer la vie de leur famille, de chercher du travail, trouveront, dans les nombreux chantiers qui se font tous les hivers, à gagner de vingt à trente piastre par mois. Pendant la saison de l'été ils peuvent avoir de l'emploi à la confection des chemins du gouvernement. On paye pour ces travaux une piastre par jour en moyenne.

Une autre source de revenus pour le colon, est la vente du bois de service fait dans le défrichement aux marchands de bois qui paient de bons prix. Cette industrie est d'autant plus rémunératrice pour le propriétaire d'un lot, que ce lot est bien boisé et libre de toute redevance au gouvernement. En somme, les moyens de subsistance sont multiples dans les forêts du Nord de Montréal. Chaque année il est payé aux colons par les propriétaires de limites en achat de bois, salaires et pour la coupe et le transport des billots plus de cent mille piastres valant.

Trois grandes ressources, l'agriculture, l'ouvrage des chantiers et la vente de son bois, en tenant compte des restrictions que la loi impose, contribuent à la prospérité du colon.

TARIFS REDUITS A L'USAGE DES COLONS

Transport des passagers

	Aller	Retour
De Montréal à Ste Agathe	$1 05	$1 65
" " " Allard's Mills	1 20	1 80
" " " Laberge's Mills	1 25	1 90
" " " St-Faustin	1 30	1 95
" " " St-Jovite	1 45	2 20
" " " Conception	1 60	2 40
" " " Labelle	1 70	2 55
" " " Macaza	1 80	2 70
" " " Annonciation	1 90	2 85
" " " Lacoste	1 95	2 95
" " " Nominingue	2 10	3 15

Les enfants de six à douze ans ont droit à un demi-billet.

De Montréal au Nominingue et les stations intermédiaires, il est alloué aux colons le transport gratuit de 150 lbs de bagage par adulte, et 75 lbs par enfant porteur d'un demi billet. Des taux proportionnels sont aussi accordés à partir d'Ottawa, Trois-Rivières, St-Guillaume, Sherbrooke et Drummondville et les stations intermédiaires

Transport des effets de Ménage et Instruments Aratoires, etc., aux endroits suivants :

	100 lbs	Char
De Montréal à Ste-Agathe	$0 15	$15 00
" " " Allard's Mills	0 15	15 00
" " " Laberge's Mills	0 15	15 00
" " " St-Faustin	0 15	15 00
" " " St-Jovite	0 15	15 00
" " " Conception	0 15	15 00
" " " Labelle	0 15	15 00
" " " Macaza	0 20	17 50
" " " Annonciation	0 20	17 50
" " " Lacoste	0 20	17 50
" " " Nominingue	0 20	17 50

Réductions proportionnelles à partir d'Ottawa, Trois-Rivières, St-Guillaume, Sherbrooke et Drummondville et les stations intermédiaires.

Le Pacifique Canadien transportera les vaches laitières à moitié du prix ordinaire et le bois de corde à 5 cents le 100.

CONDITIONS D'UN WAGON DE FRET POUR LES COLONS

Pour un char de fret au tarif ci-dessus on alloue 10 têtes de bétailles ou chevaux, moutons, cochons ;

la lingerie et les articles de ménage ayant déjà servi; le bois de construction et bardeaux, le tout n'excédant pas 2,500 pieds ou l'équivalent; au lieu de bois de bardeaux une maison portative; quelques plantes et quelques animaux domestiques et un petit lot de volailles.

Lorsqu'il s'agit de moins d'un char; ne seront admis que les articles de ménage ayant déjà servi; les wagons, voitures et instruments ou outillage de ferme. Chaque article devra être bien étiqueté.

Les marchandises, tel que épiceries, provisions, ferronneries, etc., si elles constituent une trop forte proportion, et aussi les instruments aratoires, les voitures, etc., s'ils sont neufs, ne pourront être considérés comme effets de colon et on appliquera le tarif ordinaire.

Si l'on admet plus d'animaux qu'il en est alloué, on paiera pour le surplus le prix porté au tarif et le coût d'un char de cette nature ne devra pas excéder le prix régulier d'un char de bestiaux.

CONDITIONS DE VENEE DES LOTS

Dans le comté d'Ottawa, le prix de la terre est de 30 centins l'acre. Un lot ordinaire compte 100 acres; le prix est payable en 5 versements égaux dont le premier au moment de la vente et les 4 autres annuellement, avec intérêt au taux de 6 p. c.

La vente d'un lot s'effectue aux conditions suivantes:

L'acquéreur doit prendre possession de la terre dans les six mois qui suivent la date de la vente, y construire une maison habitable d'au moins seize pieds sur vingt, y résider et l'occuper, soit par lui-même soit par d'autres, au moins deux ans; et, dans le cours de quatre années au plus, défricher et mettre en culture une étendue de dix acres sur cent. Une proportion du défrichement doit être faite chaque année.

L'acquéreur tant qu'il n'a pas rempli les conditions de la vente ne peut couper de bois que pour le défrichement, le chauffage, les bâtisses et les clôtures. Le bois coupé contrairement à cette condition est considéré comme ayant été coupé sans permis sur les terres publiques.

Les lettres patentes ne sont émises dans aucun cas, avant l'expiration de deux années d'occupation, ni avant l'accomplissement de toutes les conditions.

De plus, si le lot se trouve situé dans une région actuellement sous licence de coupe de bois ou encore dans une région qui tombe sous le coup de l'acte des

mines, le còlon est tenu de se conformer aux dispositions de la loi qui régit les forêts, les mines et la pêche.

AUTRES OBLIGATIONS RÉSULTANT DE LA LOI

L'acquéreur doit, dans les quinze joursqui suivent la première année à compter de la date du billet de location, produire entre les mains de l'agent une déclaration assermentée, sur formule spéciale, constatant qu'il a rempli jusqu'alors les conditions du billet de location. Une déclaration semblable doit être fournie à l'expiration de chaque année subséquente jusqu'à complétion des travaux nécessaires pour l'émission des Lettres patentes. A défaut de telle déclaration, l'agent transmet à l'acquéreur une formule qui doit être remplie et retournée dans les 30 jours, sinon, s'il appert de la déclaration que les conditions n'ont pas été remplie, **la vente devient nulle de plein droit** avec confiscation, au profit de la Couronne, des deniers payés à compte du prix d'achat et des impenses. Sans préjudice au privilège du ministre de révoquer toute vente en aucun temps pour fraudes, abus ou cause d'erreur et inaccomplissement des conditions.—1282a, 1282b.

Aucune vente ne sera faite en dehors des terrains qui seront classés comme propre à la colonisation en vertu de la loi 4 Ed. VII, ch. 13; mais en attendant, les agents sont autorisés à vendre tous lots propres à la culture et au sujet desquels il ne pourrait se présenter aucun conflit.—1288b.

LES TRANSPORTS

Les transports doivent être reçus devant notaire ou faits sous seing privé en présence de deux témoins et transmis au département dans les 30 jours, sous peine de nullité; ils ne sont de plus enregistrés que si les conditions d'établissement sont remplies.—1275, 1275a.

Personne ne peut obtenir de Lettres parentes de la Couronne, au moyen de transports, pour plus de 300 acres de terre pour fins de colonisation. Le transport de tout excédant est nul.—Art. 1275b.

LA COUPE DU BOIS

Il n'est dû aucun droit de coupe pour le bois coupé dans le défrichement. [1342 S. R. P. Q.—4 Ed. VII, ch. 13, sec. 19].

Le porteur de licence de coupe de bois doit, pendant le temps qui lui reste [de la date du billet de location au 30 Avril qui suit] pour prendre le bois sur la terre du colon, donner à celui-ci la préférence pour la coupe ou la préparation du bois marchand

au prix payé par le susdit porteur de licence dans la localité. [1343 S. R. Q.—4 Ed. VII, ch. 13, sec. 20].

Par contre, le porteur de licence a la préférence d'acheter le bois marchand provenant du défrichement d'un lot situé dans les limites de sa concession forestière, au prix qu'il paie dans la localité. [1343d S. R. P. Q.—4 Ed. VII, ch. 13, section 21].

SERVICE POSTAL, DÉPART DU COURRIER

Départ du Nominingue pour Montigny, St-Gérard Montarville [Kiamika], tous les mercredis et samedis à 6 heures du matin, dîner à St-Gérard de Montarville, arrivée au Rapide de l'Orignal 5½ heures p. m.

Départ du Rapide de l'Orignal, les jeudis pour Ferme Neuve, retour le mercredi suivant.

Départ du Rapide l'Orignal pour le lac aux Ecorces, le jeudi, retour le jeudi suivant au soir.

Le mercredi départ de St-Gérard de Montarville [Kiamika] d'une malle pour Wabessee, départ de la Jas. MacLaren Co. Cette malle peut faire raccordement avec la malle de Buckingham.

Départ du Rapide l'Orignal tous les mardis et vendredis matin à 6 heures pour St-Gérard de Montarville où elle arrive à 11 heures a. m. et de là au Nominingue où elle est due à 6 heures p. m. Ces malles ne font pas raccordement directe avec le chemin de fer actuellement mais le feront bientôt.

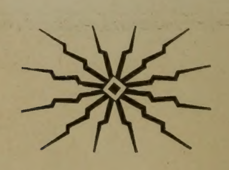
De l'Annonciation à l'Ascension tous les mardis, samedis à l'arrivée du courrier, retour le mardi et samedi suivant.

De Ste-Véronique de Turgeon, tous les samedis à l'arrivée du courrier, retour le samedi suivant.

De Labelle tous les jeudis à 2½ heures p. m., pour la Macaza, retour le jeudi suivant.

De Labelle pour la Minerve tous les mardis à 2 heures p. m., retour le mardi suivant.

N. B.—Ce service postal est susceptible de modifications.



COMTE D'OTTAWA

Préparé au Ministère de la Colonisation
et des Travaux Publics.

Québec, Mars, 1903.

Lomer Gouin
Ministre.

MILLES ANGLAIS.
10 9 8 7 6 5 4 3 2 1 0 10

Compilée et dessinée par Rosario Genest.

CANADA ENG. & LITHO. CO. LTD. MONTREAL.